



Mairie de Crespières

2013-25

Date de convocation :
16 avril 2013

Date d'affichage :
16 avril 2013

Nombre de conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 08
- Votants : 10
- Pour : 10

OBJET :

**Révision du plan local
d'urbanisme :
PRESENTATION ET
DEBAT SUR LE
PROJET
D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le vingt trois avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, de M. Adriano Ballarin, maire

Etaient présents :

M. Adriano Ballarin, M. Raymond Metzger, Mme Marie-Laure Abraham, Mme Aurélie Haudiquet, Mme Maria Marie, M. Philippe Arnoux, M. Yanis Baptista, Mme Véronique Bigard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Olivier Chemin a donné pouvoir à Mme Marie-Laure Abraham
Mme Anne Langlois a donné pouvoir à M. Adriano Ballarin
M. Emmanuel Synave, M. Lionel Vazzoler et M. Gilles Avril

A été élue secrétaire : Mme Marie-Laure Abraham

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.123-9,

En préambule, M. le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du 26 juin 2012, complétée par celle du 19 mars 2013, et que le bureau d'étude Espace Ville a été choisi pour conduire les travaux.

Les travaux qui ont démarré en novembre 2012, comporte à ce jour deux phases qui ont fait l'objet d'une concertation avec les partenaires institutionnels :

- **Le diagnostic communal** qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du PLU
- **Le Projet de Développement et d'Aménagement Durable (PADD)** qui, s'appuyant sur les enseignements tirés du diagnostic, constitue le projet politique de développement de la Commune. Il détermine les objectifs d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir, en matière d'urbanisme mais aussi en matière d'identité et de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services.

1. Les enseignements du diagnostic communal :

Le territoire communal :

- 1600 habitants sur un territoire de 1500 hectares dont 11% urbanisés et 89% agricoles ou boisés
- une commune essentiellement résidentielle caractérisée par un bâti ancien et de l'habitat individuel.

Les équipements :

- un bon niveau d'équipements.

L'environnement :

- un relief marqué par 3 ensembles distincts : le plateau des Alluets, la plaine de Versailles et le val de Gally.
- une trame verte et bleue ainsi qu'une continuité écologique majeure à l'échelle régionale, à préserver.

Les paysages et le cadre de vie ;

- des espaces agricoles préservés, un patrimoine ancien bâti de qualité, des édifices à valeur patrimoniales, des paysages de grande qualité.

.../...

Les habitants :

- une population aux caractéristiques sociologiques particulières,
- un vieillissement de la population arrivée dans les années 60, 70 et 80
- une stabilisation du nombre de personnes par logement pour ces prochaines années.

Les logements :

- un parc de logements aux caractéristiques marquées (logements individuels de grande taille occupés par des propriétaires) mais qui ne permet pas de répondre aux besoins en petits logements et logements intermédiaires ou locatifs.

Les activités économiques :

- Commune à vocation résidentielle mais avec une économie diversifiée : secteur tertiaire, artisanat, commerces de proximité, agriculture jouant un rôle important en terme de paysage, de cadre de vie et d'emploi.

2. Les 6 grandes orientations du PADD :

- Conserver l'identité rurale et villageoise de la commune : encadrer les futures constructions que ce soit en termes de gabarits ou d'aménagements extérieurs
- Maintenir un équilibre démographique par la diversification de l'offre de logements afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Maintenir la vie économique diversifiée de la commune en rendant possible l'accueil de nouvelles activités artisanales et commerciales
- Pérenniser l'activité et les pratiques agricoles en cohérence avec le territoire rural de la Plaine de Versailles
- Préserver les diversités environnementales et paysagères qui participent à l'identité communale, garante du maintien de la qualité du cadre de vie présente à Crespières
- Favoriser l'animation et la vie communale par l'aménagement de nouveaux équipements et le développement des activités culturelles et de loisirs.

M. le Maire précise que les grandes orientations du PADD ont été présentées le 19 avril 2013 aux personnes publiques associées et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'observations négatives ni d'opposition sur les options retenues.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'est tenu au cours de la séance du présent Conseil Municipal.

PREND ACTE des orientations stratégiques déclinées dans le PADD et qui ont été abordées au cours du débat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Adriano BALLARIN

